



PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye du 07 juin 2024

Date de la convocation : 30 mai 2024
Membres en fonction : 11
Membres présents : 6
Membres absents représentés : 2
Membres absents : 3
Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 7 juin à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU CHABAS, M. Richard FABRE,

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES : Mme Michèle FINAUD PICCA donne pouvoir à M. Manuel SICELLO M. Jean-Michel RONDON donne pouvoir à Mme Françoise BRUN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 21h00.

Mme Martine DOU-CHABAS est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. AVENANT N° 4 DE PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONSENTI PAR LA COMMUNE DU LAUZET-UBAYE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTCLAR
2. PROPOSITION DES MEMBRES DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
3. TIRAGE AU SORT POUR LA CONSTITUTION DES JURES D'ASSISE POUR L'ANNEE 2025
4. TARIF DES LOCATIONS SAISONNIERES DES GITES COMMUNAUX DU 01/09/2024 AU 31/08/2025
5. RENOUELEMENT DE LA TRESORERIE
6. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE
7. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET SEA
8. DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
9. ACTIVITE DE STAND-UP PADDLE FITNESS SUR LES EAUX DU LAC DU LAUZET-UBAYE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
10. QUESTIONS DIVERSES

Approbation du PV du conseil municipal du 15 mai 2024

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Madame le Maire informe les élus que notre secrétaire générale, Madame Elisabeth GREGOIRE, est en arrêt de travail jusqu'au 18 juin, arrêt qui sera probablement renouvelé.

Franck DUBOIS, agent de la CCVUSP, va suivre les dossiers liés au programme Village d'Avenir 04 pour assurer la continuation dans les dossiers de demandes de subventions et appels d'offres.

1. AVENANT N° 4 DE PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONSENTI PAR LA COMMUNE DU LAUZET-UBAYE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTCLAR

Martine DOU fait remarquer que l'avenant n°3 couvrant la dernière saison hivernale a été modifié par le conseil municipal de Montclar par une annexe (autorisant entre autres le prélèvement de neige dans les zones humides) sans que cela fasse l'objet d'une information auprès de la commune du Lauzet-Ubaye et sans que cela soit validé par le conseil municipal du Lauzet. Cette démarche est tout à fait surprenante et rend la convention totalement illégale. Il faudra donc être vigilant sur ce présent avenant n°4 proposé. On ne peut pas continuer à se laisser dicter le règlement par la commune de Montclar.

Madame le Maire répond que nous allons surveiller la délibération de la commune de Montclar sur ce sujet.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

2. PROPOSITION DES MEMBRES DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a dressé la liste de présentation des membres titulaires et suppléants, se référer à la délibération n° 2024_63 du 07 juin 2024.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

3. TIRAGE AU SORT POUR LA CONSTITUTION DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2025

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, à la circulaire n°79.94 de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 19 Février 1979 et au code de procédure pénale. Un pré tirage au sort a été effectué par les communes de Pontis, de Méolans Revel

et du Lauzet-Ubaye pour désigner les électeurs susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises.

Le tirage au sort définitif des 3 Communes réunies est le suivant :

- Monsieur Robert SAUNIER, commune de Pontis
- Monsieur Patrick Michel André KOENIG, commune de Méolans Revel
- Monsieur Olivier FOURTOUL, commune du Lauzet-Ubaye

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

4. TARIF DES LOCATIONS SAISONNIERES DES GITES COMMUNAUX DU 01/09/2024 AU 31/08/2025

Nouveaux tarifs proposés de location de gîtes communaux du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

La location des gîtes aux hôteliers de la commune peut faire l'objet d'une réduction hors les mois de juillet et août et les vacances de Noël.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

5. RENOUELEMENT DE LA TRESORERIE

Mme le Maire informe qu'il convient de renouveler la ligne de trésorerie : le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Plafond : 100.000 € -
- Durée : un an –
- Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (fluoré à zéro) + marge 0,70%
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Commission de confirmation : 0,20%
- Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.
- Montant minimum d'un tirage : 20.000 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

6. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être établie pour régulariser l'omission des centimes sur le budget 2024 de la délibération 2024-29.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

7. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET SEA

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être établie pour une nouvelle affectation d'article.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

8. DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Recrutement du 1er juillet au 28 août 2024 d'un BNSSA pour la surveillance de la baignade au lac.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

9. ACTIVITE DE STAND-UP PADDLE FITNESS SUR LES EAUX DU LAC DU LAUZET-UBAYE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'activité de stand-up paddle fitness sur les eaux du lac du Lauzet-Ubaye est établie à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 3 ans.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

10. QUESTIONS DIVERSES

- Au sujet de la vente du camping du Bouas, Madame Le Maire indique que l'achat est repoussé de 2 mois suite à une réunion en Préfecture. Le prix entendu avec l'acquéreur est de 1,5 M€
- Suite aux subventions aux associations votées en conseil municipal, nous avons reçu les remerciements de AUDACCE et du Secours Catholique.
- Une nouvelle association lauzetane vient de voir le jour : « les enfants du lac ». Une demande de subvention a été faite à la commune pour l'organisation des illuminations du tour du lac pour la St Laurent. Pour répondre à cette demande, un budget prévisionnel a été demandé.

Fin de séance à 22h15